

## LA VÉRITÉ DE L'INSTITUTION

Il fut un temps, pas si éloigné, où le social et l'institution semblaient former un tout, proposant l'image d'un monde qui était enfin en train de venir à bout des tensions qui avaient pu l'affecter à un moment de son histoire : le moment des pratiques libérales du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce temps avait été inauguré avec les propositions de la sociologie, et notamment celles de Durkheim, de Mauss et d'Hauriou, qui avaient pu – il est vrai – s'appuyer sur les œuvres d'auteurs qui avaient déblayé le chemin qu'elles suivraient, comme celle de Fustel de Coulanges<sup>1</sup>. Malgré les nuances qui les différencient, leur point de vue est finalement très proche : il est celui présentant une société en voie de réconciliation autour d'un ordre institutionnel construit à partir d'une même idée : celle d'un univers marqué par des « croyances et des modes de conduites institués par la collectivité », pour reprendre l'expression de Durkheim<sup>2</sup>, des « manières d'agir et de penser que l'individu trouve préétablies » comme l'écrit Fauconnet et Mauss<sup>3</sup>. Cet univers n'étant finalement que le reflet de ce que Maurice Hauriou qualifie d' « idée d'œuvre ou d'entreprise »<sup>4</sup>.

L'institution sera donc le terme privilégié pour décrire les nouvelles perspectives permettant d'éclairer les fondements du lien social. Sa dimension « instituée », dont on finira par considérer qu'elle en est l'élément essentiel, est réputée apporter aux hommes une réponse à la question de la stabilité des repères spatio-temporels, en même temps qu'elle mobilise probablement une conception du Juste dont la dimension distributive demeure importante, sinon décisive<sup>5</sup>. Cette image d'un monde dont l'institution est une grille de lecture

---

1. Voir François Héran, « De Fustel de Coulanges à Durkheim et au-delà », *R. franç. Sociol.* Vol. 26, 1987, p. 67 s.

2. *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1968.

3. « Sociologie », *La grande encyclopédie*, Paris s. d.

4. « La théorie de l'institution et de la fondation », *Cahiers de la nouvelle journée*, 1925.

5. Voir Guy Quintane, « La désinstitutionnalisation de l'administration », in J.-P. Bras (dir.), *L'institution. Passé et présent d'une catégorie juridique*, L'Harmattan, 2008, p. 175 s.

essentielle sera largement partagée, sans doute jusqu'aux années soixante, et donnera lieu à d'intéressants approfondissements, tels ceux qui sont au cœur de la sociologie de Talcott Parsons <sup>6</sup>.

Les temps ont aujourd'hui changé : on note ainsi dans le domaine des sciences sociales, voire de la philosophie politique, depuis la fin des années soixante, une critique sévère du fait institutionnel lequel est souvent présenté sous les traits d'un dispositif empêchant le déploiement de l'autonomie du sujet. De multiples travaux vont la nourrir parmi lesquels ceux de Erving Goffman <sup>7</sup>, de Robert Castel <sup>8</sup> et de Michel Foucault naturellement <sup>9</sup>, même si en employant il est vrai le plus souvent le pluriel, on a critiqué les institutions, « pour ce qui avait amené notamment Durkheim, en d'autres temps, à leur accorder, dans *Les règles de la méthode sociologique*, une réelle fonction sociale, c'est-à-dire une fonction de socialisation voire de prévention de l'anomie » <sup>10</sup>.

Certains auteurs vont considérer que le concept d'institution ne rend plus compte de ce qu'est devenu le monde social et que son déclin est dès lors irréversible <sup>11</sup>. Ce monde serait caractérisé par l'effacement des repères que la société avait procurés aux hommes, notamment ceux résultant d'une forme d'homogénéité du symbolique, avec le socle des valeurs sur lequel il s'appuie, et ceux permettant de se prémunir contre l'« oubli des origines », pour reprendre la belle expression de Husserl rappelée par Myriam Revault d'Alonnes <sup>12</sup>, et l'acceptation d'une sorte d'inéluctabilité du relativisme, notamment de celui de l'espace-temps <sup>13</sup>. Souvent, ces mêmes auteurs <sup>14</sup> considèrent qu'une telle évolution signe la fin de l'idée même de société dont il faudrait prendre acte, le monde social ayant cédé à la désinstitution-

6. Voir notamment François Bourricaud, *L'individualisme institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons*, PUF, 1977.

7. *Asiles : étude sur la condition sociale des malades mentaux*, Éd. de Minuit, 1968.

8. *L'ordre psychiatrique : l'âge d'or de l'aliénisme*, Éd. de Minuit, 1976.

9. *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975.

10. Laurence Gavarini, « L'institution des sujets : essai de dépassement du dualisme et de l'influence du néolibéralisme dans les sciences humaines », *Revista do Departamento de Psicologia - UFF* - n° 1, p. 11-28, Janv./ Jun. 2005.

11. Voir, entre autres, François Dubet, *Le déclin de l'institution*, Seuil, 2002 ; Pierre Legendre, *Les enfants du texte. Essai sur la fondation parentale des Etats*, Fayard, 1992.

12. *Le pouvoir des commencements. Essai sur l'autorité*, Seuil, 2006, p. 240-241.

13. Voir notamment Anthony Giddens, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, 1994.

14. Parmi lesquels on peut citer, François Dubet, *op. cit.* ; Alain Touraine, *Après la crise*, Seuil, 2010 ; Zygmunt Bauman, *La société assiégée*, Ed. Le Rouergue-Chambon 2005.

nalisation<sup>15</sup>. L'observation des traits de celle-ci : en gros ceux qui expriment un « ordre » – si l'on peut encore employer ce terme – est facile à observer. Les sociétés sont de plus en plus marquées par la difficulté d'y trouver la stabilité, mais aussi un imaginaire, au sens que donne au terme Cornelius Castoriadis, entériné comme tel. Elles seraient devenues des « totalités désarticulées »<sup>16</sup> étant précisé que pour ceux qui défendent de telles thèses, la difficulté de vivre dans ces nouveaux « habitacles » serait moindre que celle de vivre dans un monde institué.

Mais il est vrai que l'on a souvent pu perdre de vue ce que signifiait un monde institué. Probablement à cause du « flou qu'entoure la notion d'institution »<sup>17</sup> : la demande de désinstitutionnalisation, et les décisions aux fins de la provoquer, s'appuient largement sur une monopolisation de la réflexion sur la part d'institué que l'on trouve dans l'institution et sur sa critique. Elle se fonde aussi sur l'oubli, d'une part, de sa dimension instituante, d'autre part, du rapport instituant-institué qui semble pourtant le trait essentiel de la théorie. L'institué, isolé de l'instituant, pourra dès lors être considéré comme étant de nature à bloquer les demandes d'émancipation des individus-sujets, et il sera facile alors de donner de l'institution l'image d'un dispositif pouvant favoriser « un danger clérical de vitrification »<sup>18</sup>, les membres de la société y étant englués « comme les moustiques dans l'ambre durci »<sup>19</sup>. Il a été aisé, aux tenants de la désinstitutionnalisation du monde, de reprendre à leur compte ces approches, ce d'autant que, à part quelques exceptions – trop passées, selon nous, sous silence – « en faisant miroiter une institution unifiée, rassemblée, voire réconciliée, les praticiens de l'analyse institutionnelle, sembleraient ne pas avoir échappé à un imaginaire pastoral concernant leur mission »<sup>20</sup>.

Depuis ce que l'on a coutume de qualifier de tournant des années quatre vingt, allait dès lors s'exprimer, de plus en plus fréquemment, une « obstination anti-institutionnelle (qui) finit par rejoindre, dans le temps, un phénomène social de plus grande ampleur, caractéristique

15. Voir Guy Quintane, précité.

16. François Dubet, Danilo Martuccelli, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Seuil, 1998, p. 300.

17. Luc Boltanski, « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés, Revue de Sciences humaines* (en ligne), 2008, mis en ligne le 1<sup>er</sup> déc. 2010.

18. Étienne Perrot, « Les avatars du cléricalisme d'État », *Études*, mars 2001, p. 315.

19. *Ibid.*

20. Laurence Gavarini, art. cité, p. 15.

du néo-libéralisme régnant, à savoir un amollissement généralisé de la forme institution »<sup>21</sup>.

Pourtant, dans le même temps, les travaux d'auteurs tels René Lourau, Pierre Legendre et peut-être surtout Cornelius Castoriadis, fournissaient le matériau permettant une approche, moins mutilée qu'elle ne l'était devenue, du concept d'institution. Ils seront rejoints plus tard, nous semble-t-il, par d'autres parmi lesquels on peut citer, Luc Boltanski, Laurence Gavarini ou Myriam Revault d'Alonnes. Il faut toutefois constater que leurs propositions semblent aujourd'hui peu entendues, celles d'une sortie du monde de l'Institution paraissant dominantes. Celles-ci s'appuient sur une conception de l'individu-sujet sur laquelle il nous faudra revenir, et sont, d'autre part, souvent assorties du projet d'un dépassement de la forme étatique qui ne peut pas ne pas affecter la théorie de l'Institution, dès lors qu'elle vise l'entité en laquelle on a souvent vu « l'institution des institutions » (I). Elles nous semblent toutefois aboutir au creusement d'un vide qui pourrait bien mutiler l'humain. Pour réduire ses fractures, pour le retrouver dans la lumière, le renouveau de la théorie de l'Institution nous semble une piste à creuser : elle implique, selon nous, une nouvelle réflexion sur l'institué et sur la question, trop délaissée, de l'instituant (II).

## I. La promotion d'un individu-sujet et l'oubli de l'institution

### A. Les conceptions dominantes de l'individu sujet

On utilise, souvent indifféremment, les termes individu ou sujet pour désigner une même réalité : celle d'un homme présentant les caractères d'un échantillon de l'humanité, mais aussi, et peut-être surtout, un être réputé se suffire à lui-même. Ce dernier est, il est vrai, doté d'une aptitude singulière : celle de pouvoir « instaurer un rapport transitif avec lui-même à la première personne »<sup>22</sup>. C'est de cette dimension de l'humain dont il sera ici question. Au long d'une évolution qui s'est déroulée sur une très longue période, un tel sujet a fini par être considéré comme marqueur de l'essence de l'humain, et va peu à peu faire oublier les potentialités d'une emprise instituante sur celle-ci.

21. *Ibid.* p. 16.

22. Vincent Descombes, *Le complément de sujet*, Gallimard, 2004, p. 19.

Cette longue histoire a fait l'objet d'études approfondies, proposées entre autres par Louis Dumont<sup>23</sup>, par Janet Coleman<sup>24</sup> ou Vincent Descombes<sup>25</sup>. Elles marquent toutes l'idée d'une construction historique de l'individu-sujet ponctuée d'étapes, parmi lesquelles : celle des droits subjectifs, avec l'œuvre de Guillaume d'Occam, celle des propositions de René Descartes avec sans doute, bien plus tard, et dans le prolongement de celles-ci, le tournant phénoménologique, voire l'existentialisme sartrien, celle de l'économisme de la société de marché, celle du structuralisme, celle de la sociologie de l'acteur. Tous ces mouvements convergent vers l'idée d'une substantialité de l'humain, même si la forme qui en est proposée diffère.

La théorie du droit subjectif va modifier profondément la conception d'un droit qu'elle a contribué quasiment à désocialiser : celui-ci n'est plus pensé comme le résultat d'un partage, mais comme l'expression d'un pouvoir des individus qui vont le faire valoir dans une sorte de relation stratégique nouée avec les autres individus-acteurs. Les propositions cartésiennes vont, quant à elles, plus directement viser l'essence de l'humain : même si celui-ci sera considéré comme constitué par une substance au moins pour partie immatérielle, on le pensera dans le même temps comme parfaitement isolable du social. C'est probablement Leibniz qui poussera de telles propositions jusqu'au terme de leur « logique », celle du solipsisme : la « monade » que constitue l'individu étant réputée former un tout autosuffisant.

Le lien entre les thèses nominalistes et celles de Descartes, et de ses successeurs, va conforter la pensée d'un individu qui ne doit rien au social. C'est ainsi que par exemple – et paradoxalement nous semble-t-il – le droit « sera mis à l'abri du social et deviendra opposable à l'Etat lui-même, dès lors qu'il sera considéré à la fois comme constitutif de la nature humaine et expression d'une liberté individuelle sacralisée »<sup>26</sup>. De telles propositions ont sans doute servi de socle à la philosophie politique des Lumières, en particulier à celle de Locke et peut-être plus encore à celle de Hobbes.

23. Notamment, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Seuil, 1983.

24. *L'individu dans la théorie politique et dans la pratique*, trad. de M.-A. de Kish, texte français établi par Jacques Verger, PUF, 1996.

25. *Le complément de sujet, précité*.

26. Guy Quintane, « Du sujet à l'Homme de droit », in *Le droit entre tradition et modernité. Mélanges en l'honneur de Patrick Courbe*, Dalloz, 2012, p. 486 s.

Elles vont aussi trouver un large écho, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les théorisations de la question du rapport de l'homme aux richesses que proposera la science économique moderne. Celle-ci allait dessiner les traits de celui que l'on finira par appeler « l'homo oeconomicus »<sup>27</sup> : ceux d'un individu clos sur lui-même dans le prolongement des thèses que nous évoquions plus haut, mais qui, de plus, présente la particularité d'être rationnel et motivé exclusivement par son intérêt personnel. On reconnaît ici les propositions de l'utilitarisme, et notamment celles de Jeremy Bentham. Christian Laval écrit à leur propos, « le principe de l'intérêt ou de l'utilité, présenté comme l'équivalent de la force de gravitation Newtonienne, est tout simplement la nouvelle clé universelle qui ouvre à la connaissance vraie de l'homme et le pivot autour duquel doivent tourner toute organisation sociale et toute politique gouvernementale »<sup>28</sup>. L'intérêt personnel en ce qu'il a de plus exacerbé, y trouve une pleine consécration : l'une des meilleures illustrations en est donnée par la Fable des Abeilles de Bernard de Mandeville dont le titre de la deuxième édition, en 1714, illustre clairement ce qu'elle entend démontrer. Citons-le : « Les vices privés font le bien public contenant plusieurs discours qui montrent que les défauts des hommes dans l'humanité dépravée, peuvent être utilisés à l'avantage de la société civile et qu'on peut leur faire tenir la place des vertus morales ». Le monde habité par les hommes est, ici, conçu comme un monde découpé sur l'horizon d'une pure horizontalité, un monde sans racines : un monde dont l'invocation de l'institutionnalité n'aurait pas de sens. Comme le rappelle Maxence Brischoux, en référence aux travaux de Louis Dumont, l'économisme a bouclé le chemin conduisant à la société des individus qui après une étape l'ayant fait passer par la séparation entre la religion et la politique, franchissait celle ayant « pour but de permettre l'émancipation individuelle, c'est-à-dire la suppression de toute contrainte externe à l'individu »<sup>29</sup>.

Il est toutefois rapidement apparu qu'un tel monde constituait un habitacle difficilement habitable et après diverses propositions probablement excessivement dogmatiques, ce fut la sociologie qui s'assigna pour mission de faire apparaître les lignes de force qui le constituaient : « faire voir, comprendre, évaluer (le) passage à l'humanité

27. Voir notamment, Christian Laval, *L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme*, Gallimard, 2007.

28. Christian Laval, *op. cit.*, p. 23.

29. « La royauté des économistes. Eléments pour une sociologie de l'analyse économique », *Le Débat*, Gallimard, 2011/4, n° 166, p. 141.

économique, telle fut l'ambition de la grande sociologie classique »<sup>30</sup>. Même si du fait de sa proposition scientifique, son projet se voulait exclusivement descriptif, il ne pouvait échapper à la formulation d'alternatives qui allaient recevoir l'écoute, non seulement de la société, mais aussi du politique.

Les propositions de resserrement du lien social passant notamment par une sorte de reprise en main de l'économie – ce que Karl Polanyi appellerait « la grande transformation » – allaient pouvoir mobiliser l'approche institutionnelle du monde. Les voix de Durkheim, de Mauss et d'Hauriou, ne tomberaient pas dans le vide. La mobilisation d'un Etat « providence », « Institution des institutions », finira même par recevoir la caution de la nouvelle approche de l'économie que l'on appellera plus tard, l'économie keynésienne quand, à peu près à la même époque, la philosophie, que ce soit celle d'un Wittgenstein, d'un Heidegger et d'un Merleau-Ponty, entre autres, allait contribuer au dévoilement d'un homme moins substantialisable qu'il ne l'avait été dit.

L'histoire n'allait pourtant pas s'arrêter là, et les tenants d'une société des ego allaient revenir sur le devant de la scène après quelques dizaines d'années de discrétion. Ici aussi les mêmes champs disciplinaires seront mobilisés : pour l'essentiel la philosophie, l'économie et la sociologie. C'est ainsi que, malgré leur versant intersubjectif, les philosophies de la subjectivité, tant celle de Husserl que celle de Sartre, peuvent sans doute être lues comme des philosophies d'un sujet centré sur lui-même et, finalement, d'un sujet sur lequel l'instituant ne peut avoir prise que pour autant que celle-ci lui soit consentie. Mais c'est sans doute le structuralisme qui ira le plus loin dans sa proposition d'un monde sans instituant, et par conséquent, d'un monde dont la théorie de l'institution ne peut donner qu'une image fallacieuse. Etienne Balibar<sup>31</sup> peut ainsi parler, à propos de ce qu'il appelle « le mouvement typique du structuralisme », de celui qui serait marqué par le « passage de la subjectivité constituante à la subjectivité constituée ». Il s'agit sans doute ici des limites extrêmes d'une forme de quasi-réification de l'humain. C'est ainsi que dans « La pensée sauvage », que l'on considère comme l'un des textes fondateurs du mouvement, Claude Lévi-Strauss, évoquant le but des sciences de l'homme, en dira qu'il n'est pas de constituer l'homme, mais de le dissoudre. On sait que l'on retrouve des propositions très

---

30. Christian Laval, *op. cit.*, p. 322.

31. « Le structuralisme, une destitution du sujet ? », in Guy-Felix Duportail (dir.), « Repenser les structures », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 45, 2005/1, p. 5-22.

proches de celles-ci chez Michel Foucault. On pourrait se demander si les techniques de maîtrise de la vie que favorisent le développement des sciences de la vie dont Jean-Claude Guillebaud évoque le côté « prométhéen »<sup>32</sup>, ou même les sciences cognitives, ne conforteront pas les conceptions précitées : celles d'un humain qui n'a plus besoin des références que propose l'institué, et qui pourrait finalement faire l'objet d'une fabrication dont le mystère des origines et l'inscription dans les linéaments de l'humanité auraient perdu toute signification. Comme l'écrit Rodrigo Garcia, « la technoscience affecte, transforme et désagrège la conception des êtres humains conçus aujourd'hui comme un assemblage d'organes manipulables et interchangeables ou encore comme des êtres purement « informationnels », héritiers d'un riche patrimoine génétique. Plus gravement, la sphère symbolique, lieu sacré par excellence ou l'être humain est capable de construire le lien social, de puiser son désir de vivre et de lui donner sens, s'en trouve affecté et inondée »<sup>33</sup>. Dans un tel univers, le lien social serait aussi mince qu'un fil que d'aucuns considèrent pourtant comme suffisamment solide pour que puisse y être rattaché le mécanisme de la normativité sociale dans sa dimension morale<sup>34</sup>.

Ces conceptions n'auraient peut-être pas pu être aussi entendues qu'elles l'ont été, si dans le même temps, on n'avait pas assisté, dans le domaine de l'économie, à une puissante réhabilitation de ce que l'on pourrait presque qualifier d'« individualisme méthodologique », ceux se réclamant des réorientations de la discipline pouvant être présentés comme « le clergé de la religion moderne »<sup>35</sup>. Il est aujourd'hui communément admis que les faits ont démenti le jugement de Karl Polanyi selon lequel on serait définitivement sorti de la société de marché, société d'individus pensés comme de pures monades rationnelles : « La grande transformation plaçant l'Etat au centre de la régulation économique avait semblé définitivement mettre fin aux illusions du libéralisme économique, jusqu'à ce que survienne le virage néo-libéral des années 1970. Sur ce point Polanyi s'est trompé »<sup>36</sup>. Deux pages avant cette citation, son auteur écrit que « le programme politique néo-libéral vise à faire céder les unes après les

32. *La refondation du monde*, Seuil, 1999, rééd. Points Seuil, 2000, p. 316.

33. « Être ou avoir un corps : intention implicite d'échapper à la condition humaine », *Phares*, n° 5, automne 2004.

34. Voir, Ruwen Ogien, *La Vie, la Mort, l'État. Le débat bioéthique*, Grasset « Mondes vécus », 2009.

35. Maurice Breschoux, *op. cit.*, p. 141.

36. Christian Laval, *op. cit.*, p. 331.



autres les digues sociales, culturelles et institutionnelles qui résistent à l'extension des rapports marchands »<sup>37</sup>.

La sociologie elle-même, surtout à compter des années 1970-1980, moment de la récusation de l'institutionnalité, de « la rupture avec une totalité conçue comme une forme de communion »<sup>38</sup>, a semblé de plus en plus souvent prête à admettre l'apparition d'une société des ego, certains courants de la discipline paraissant même considérer qu'elle relève de l'ordre naturel des choses. Paradoxalement, leurs propositions prennent deux formes presque antinomiques. D'abord celles d'un individu dominé par des institutions qui l'écrasent, sans au demeurant que soit ici proposée une approche des traits constitutifs dudit individu : l'on trouvera ici les thèses de ce que l'on pourrait qualifier de sociologies de la domination, probablement déjà structurées par Marx, et surtout actualisées, malgré les prises de distance avec nombre de fondements de la pensée marxiste, notamment par les œuvres de Pierre Bourdieu ou de Michel Foucault. Dans le même temps, d'autres courants de la sociologie sembleront faire leurs thèses admettant la présence au monde d'un individu dont l'autonomie est telle qu'il serait presque impossible – si tel en était le projet – de le priver des pouvoirs qu'il détient, dont il use avec une liberté que, comme l'homo oeconomicus, il s'efforcera de « maximiser ». On trouve ici, les thèses d'un « sujet-stratège » développées en France notamment par Michel Crozier et souvent reprises par un Michel Foucault dont l'œuvre est ici ambivalente en ce que dans le même temps, comme nous l'écrivions, elle donne de l'individu – ici sujet – l'image d'un être qui court le risque d'être écrasé par la pression institutionnelle. On pourrait naturellement évoquer aussi les travaux d'Antony Giddens autour d'une société des individus comme pure réflexivité, dans une société elle-même réflexive, ladite réflexivité semblant dépourvue de toute dimension herméneutique et récusant tout rappel de la « tradition », comme si curieusement celle-ci n'était, pour reprendre la belle expression de Myriam Revault d'Alonnes, qu'un « dépôt mort »<sup>39</sup>. Toujours est-il que ces approches semblent converger vers l'idée selon laquelle pour permettre aux stratégies des acteurs de se déployer librement, pour que chacun puisse devenir l'entrepreneur de sa vie, il fallait le débarrasser des restes de l'institutionnalité qui peuvent encore l'engluer : « tout se passe

---

37. *Ibid.*, p. 329.

38. Danilo Martuccelli, *Sociologies de la modernité. L'itinéraire du XX<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, 1999, p. 12.

39. *Le pouvoir des commencements. Essai sur l'autorité*, Seuil, 2006, p. 242.

comme si dans l'idiome courant de la sociologie, le terme d'institution renvoyait le plus souvent à ce qui semble dur et durable, par rapport à ce qui peut être traité comme relevant du contexte ou de la situation »<sup>40</sup>. Le déploiement précité va concerner la plupart des activités de l'individu dont la relation à l'autre devra, comme on le dira souvent, être « personnalisée » présentée comme relevant de stratégies réputées être celles de la maximisation de l'intérêt de l'« acteur » : qu'il s'agisse par exemple de la relation de travail, de la relation amicale, de la relation amoureuse ou de la relation familiale.

### B. La remise en cause de l'institution étatique

Il est vite apparu que la désinstitutionnalisation du sujet serait favorisée par celle de l'Etat, souvent présenté comme toile de fond de l'institutionnalité. Rien d'étonnant dès lors qu'il soit particulièrement remis en cause. Les attaques le viseront pour l'essentiel en sa dimension d'institué (sans le plus souvent s'arrêter sur sa dimension d'instituant). Instrument de nature à favoriser la capacité d'initiative d'individus supposés rationnels, son emprise dans le domaine de l'économique va être, dès que seront posés les jalons des régimes dits libéraux, plus ou moins violemment dénoncée en ce qu'elle affecterait inéluctablement les mouvements harmonieux de « la main invisible ». Il est tout au plus ce mal nécessaire pour éviter, selon les perspectives de Hobbes, que la violence de l'humain n'emporte la société.

De telles conceptions seront confortées par la pensée de la domination sociale dans un monde sorti de la religion. Dans un tel monde, l'archétype de l'appareil de domination est souvent présenté comme étant ce nouveau Léviathan, détenteur du monopole de la violence légitime. L'agrégation des individus dans la vie sociale, et pas seulement en ce que celle-ci concerne l'accès aux ressources, est réputée pouvant, et même dans l'idéal, devant, se passer de lui, le projet étant celui d'une société réconciliée, une société qui ferait tomber la clôture qu'il pose entre l'appareil qu'il constitue et la société. On reconnaît là certaines des propositions de Marx pour qui l'Etat n'est finalement que l'instrument d'aliénation de la société dont dispose la classe dominante. Le projet sera donc celui de son abolition, ou plutôt de sa fusion, dans une société enfin réconciliée. Finalement, les thèses plus récentes de Pierre Clastres autour de la société sans Etat<sup>41</sup> vont

40. Luc Boltanski, *op. cit.*, p. 18.

41. *La société contre l'État*, Éd. de Minuit, 1974.

tenter de donner une caution anthropologique à cette conception en montrant la volonté délibérée de sociétés qui auraient saisi les conséquences de la fracture que provoquerait, dans la vie sociale, l'émergence de l'Etat et qui, pour s'en prémunir, se seraient édifiées « contre l'Etat ». Une grande partie de la philosophie politique contemporaine va dès lors présenter l'Etat comme un appareil d'une domination dont il serait d'autant plus porteur qu'il serait l'Etat d'une société homogène, d'une société aux « valeurs chaudes ». On peut reconnaître ici les propositions d'Hannah Arendt : celles d'une dénationalisation, d'une désinstitutionnalisation de l'Etat, passant inéluctablement par une forme de « refroidissement » du social. Car lorsque sa dimension de médiateur d'un ordre symbolique apparaît à ceux qui l'observent, ils s'élèveront le plus souvent contre celle-ci du fait qu'elle le conduirait à prendre le contrôle de l'activité des membres d'une société <sup>42</sup> qu'il contribuerait à homogénéiser.

À l'inverse de ces thèses, celles de l'incandescence d'une réflexivité absolue de l'individu et de la société prendront l'Etat par un autre bout : celui de son dépérissement, lequel conduirait, de fait, à une inutilité dont le moment serait venu de prendre acte. C'est le propos de Michel Crozier élaborant, comme l'écrivent Bruno Jobert et Jean Leca, « une “ théorie non politique du politique ” d'où a disparu toute référence aux problèmes de l'intérêt général, de la légitimation, de la communauté politique, de la citoyenneté, des rapports entre pouvoir et domination, de la polarisation des conflits... sociologie d'un dépérissement (imaginaire ?) de l'Etat » <sup>43</sup>.

Quelles que soient les hypothèses retenues elles poussent à la recherche d'une désinstitutionnalisation de l'Etat, présenté comme une institution dont seule semble apparaître la dimension d'institué, un institué qui le figerait soit en un noyau dur qui conserverait cette propriété qu'il faudrait réduire, soit en un noyau perdant de sa dureté et dont il faudrait hâter la liquéfaction. Soit sa dimension instituante est, en effet, passée sous silence, soit est elle présentée comme mystérieuse ou contraire à ce qu'il est. C'est ainsi, par exemple, que Gilles Deleuze et Félix Guattari en présentent l'apparition comme relevant quasiment du magique, évacuant toute la dimension institutionnelle de l'idée d'œuvre ou d'entreprise que nous évoquions plus haut lorsque nous citons les travaux de Maurice Hauriou et que celui-ci

42. Pour l'approfondissement de ces approches, on se référera à Eugène Enriquez, *De la bordé à l'État. Essai de psychanalyse du lien social*. Gallimard, 1983.

43. « Le dépérissement de l'État. À propos de l'acteur et le système de Michel Crozier et d'Ehrard Friedberg », *RFSP*, n° 6, 1980, p. 1125-1170.

tenait sans doute de Hegel : « L'Etat surgirait toute armé dans le cerveau de ceux qui l'instituent »<sup>44</sup>. Les propositions d'une grande partie de la science politique contemporaine vont s'inscrire dans cette récusation de l'institutionnalité de l'Etat qui pourra s'appuyer sur la conception d'une société proche des analyses de Niklas Luhman ou d'Antony Giddens : autrement dit, une société qui est à la fois, celle de la fragmentation, des « référentiels » et d'une réflexivité absolue. Ici le thème de l'instituant est, pour faire proposition d'un univers qui puisse éviter la coagulation dans des référentiels figés, remplacé par celui du « changement » : un changement conduit, lorsqu'il affecte l'action publique, par des dispositifs relevant de ce que l'on va appeler la gouvernance et dont les techniques pourront être puisées dans la théorie de la gouvernementalité proposée par Michel Foucault. Comme le note Claude Gautier, elle se construit notamment sur un décentrement majeur « parce que ce qui est premier n'est pas l'Institution – l'Etat entre autres – mais la conduite en tant que les pratiques dont elles font l'objet sont repérables dans les réalités institutionnelles diverses »<sup>45</sup>.

Les voies privilégiées pour la désinstitutionnalisation de l'Etat seront celles qui se proposeront de faire muter ce qu'il constitue en une entité organisationnelle s'appuyant sur les éléments du débat institution / organisation : « Le point de vue organisationnel privilégie les groupements d'intérêt catégoriels et matériel tout en suivant le fil de la division du travail social et en prenant acte des processus consécutifs de diversification. De son côté, le regard institutionnel se centre sur les enjeux symboliques de cohésion et d'intégration sociale globale »<sup>46</sup>. Plutôt que de proposer la mise en œuvre d'actions devant conduire à la disparition de l'Etat, c'est ici le choix tendant à le traiter comme une entité purement fonctionnelle – au sens technico-économique – qui sera fait. Il sera par conséquent pensé comme pouvant – voire devant – être transformé en une sorte de « grande entreprise », fusse au prix de sa désymbolisation. On connaît les moyens qui seront utilisés à cette fin. Ceux d'abord d'une critique systématique aux fins d'en dénoncer l'inefficacité et d'en réorienter les dispositifs relatifs à ses modes d'action, de sorte qu'ils puissent, de

---

44. Voir Guillaume Sibertin-Blanc, « Du problème anthropologique de l'État à l'hypothèse de l'*Urstaat* de Deleuze et Guattari », *Congrès Marx international*, 2007 (en ligne).

45. « À propos du gouvernement des conduites chez Foucault : quelques pistes de lecture », in *La gouvernabilité*, PUF-CURAPP, 1996, p. 195.

46. Salvador Juan, « Le contrat de l'organisation et de l'institution », *Sociologies*, 22 oct. 2006 (en ligne), p. 15.

plus en plus, être semblables à ceux utilisés dans le monde de l'entreprise. Ceci passe par la mobilisation des techniques de la gestion et l'adoption d'une régulation juridique qui s'inspirera de plus en plus des règles du droit privé : c'est le thème d'un Etat managérial<sup>47</sup> dont la gestion mobilise le paradigme précité de la « gouvernance ». Ceux ensuite tendant à brouiller le temps et l'espace de l'action administrative qui, de fait, mutilent ainsi une des dimensions du cadre institutionnel. Ceux enfin facilitant le passage « du paradigme de la bienveillance » – celui qui mobilise de manière importante une conception distributive du Juste qui semble particulièrement en phase avec l'ordre institutionnel<sup>48</sup> – à celui de l'intérêt. Les exemples d'actions en lien étroit avec ces orientations peuvent être trouvés à l'étude de l'évolution de la théorisation du service public et aux mesures concrètes qu'elle s'est efforcée de légitimer telles celles relatives au retour à une conception orthodoxe du principe de la liberté du commerce et de l'industrie qui semblait dépassée, ou à celles de l'évolution d'un droit fiscal dont on peut souligner, par exemple, le recul des prélèvements obligatoires progressifs.

La désinstitutionnalisation de l'Etat constitue ainsi une contribution essentielle au projet de désinstitutionnalisation du monde. Un monde qu'il est devenu difficile, sauf sans doute pour ceux qui appartiennent sinon à « la race des seigneurs » du moins aux bons réseaux, d'habiter. La désincorporation, la liberté nouvelle sont chèrement payées et le thème de la fatigue de l'individu est devenu récurrent. L'individu est désormais rendu responsable, du fait de son autonomie, de toutes ses déconvenues. De fait il va se sentir « cruellement floué »<sup>49</sup> et va devenir celui « qui erre dans sa liberté toute neuve comme dans un désert glacé »<sup>50</sup>. La société elle-même disparaîtrait : elle serait devenue une idée dépassée emportée par le reflux de l'institutionnalité. Pierre Legendre livre une belle synthèse de ces mouvements : « La décomposition dans les esprits du principe d'institutionnalité a pour signature dans nos sociétés une série de faits massifs que je résume parfois d'une formule simple : la casse du sujet<sup>51</sup>, une dogmatique sociale de grande ampleur, forte de ses

---

47. Voir Guy Quintane, « La Iolf et le managérialisme », *Annales de droit*, PURH, 2009, p. 275-299.

48. Comme l'a souvent rappelé Maurice Hauriou. (voir aussi François Bourricaud, « Institutions », *Encyclopédia Universalis* ; Guy Quintane (2008), *op. cit.*).

49. Jean-Claude Guillebaud, *op. cit.*, p. 309.

50. *Ibid.*

51. *Les enfants du texte. Essai sur la fondation parentale des États*, Fayard, 1992, p. 133.

ignorances entretenues sur l'histoire et la signification anthropologique des montages institutionnels de l'Occident, prétend imposer au monde la vision stupide mais féroce du sujet-Roi, ou sujet autofondé. Cette prétention sera démentie, au prix fort probablement, à l'échelle internationale. Elle l'est déjà, de l'intérieur, au cœur de nos sociétés, par la contradiction criante entre les droits individuels affichés et la désymbolisation de masse, traduite en une multiplication de statuts innomés de la déchéance »<sup>52</sup>.

Ce mouvement est-il, comme d'aucuns l'écrivent, inéluctable ? Si tel était le cas c'est sans doute la question de l'humain qui serait en cause. Il faut par conséquent évoquer celle-ci et essayer de voir si la dimension institutionnelle n'en exprime pas une part essentielle. Essayer de répondre à cette question nécessite de revenir sur ce que veut exprimer le concept d'institution et s'il n'y a pas dans le fond, une vérité de l'institution qui ne correspond pas à l'image que l'on a tenté d'en donner depuis quelques dizaines d'années. C'est cette vérité qu'il nous faut tenter de redécouvrir.

## II. Redécouvrir la vérité de l'institution

La réflexion sur l'institution semble aujourd'hui rencontrer pour l'essentiel deux écueils. L'un relève de la question de la signification même du terme, l'autre de la conception que l'on se fait de l'un des éléments qui composent la chose qu'il sert à symboliser.

Le terme institution partage le sort commun à tous les éléments de nos lexiques : à savoir celui d'un sens qui n'est jamais définitivement figé. Le rapport des mots avec les choses qu'ils ont pour fonction de symboliser évolue comme évoluent nos représentations. Il semble qu'aujourd'hui, s'agissant du terme institution, celui-ci ne symbolise qu'une partie de la chose que l'on souhaitait désigner au moment de la dynamisation du terme par les travaux précités de la sociologie – notamment française – de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour le dire tout net, il semble que la dimension instituante de l'institution a été oubliée quand la conception des potentialités de l'« institué » était, dans le même temps, perdue de vue. Il est peu contestable que, « durant ces trente dernières années, l'image des institutions a été profondément déstabilisée »<sup>53</sup>. C'est une des raisons pour lesquelles le projet de Bruno Latour de « donner un sens neuf au mot institu-

52. *Op. cit.*, p. 436.

53. François Dubet (2002), *op. cit.* p. 52.

tion »<sup>54</sup> mérite sans nul doute d'être engagé. Selon nous, il pourrait utilement s'inspirer des thèses de Cornelius Castoriadis, et de ceux qui ont emprunté les chemins qu'il a ouverts. Il nous semble que, par une nouvelle approche tant de l'institué que de l'instituant, les éléments qu'elles apportent au débat sont essentiels.

#### A. Vers une relégitimation de l'institué

Les thèses développées par Castoriadis rappellent notamment que l'humain ne peut déployer ses potentialités, ne peut devenir apte à la vie en société, s'il n'arrive dans un monde social-historique, autrement dit dans un monde dans lequel la relation est toujours prise dans la temporalité, façonnée par l'imaginaire, un imaginaire décrit comme « cette puissance anonyme, collective et immotivée de faire être<sup>55</sup> des significations d'où vont découler aussi bien les structures symboliques, les articulations spécifiques de la société (économie, droit, politique, religieux, art, etc.), que le sous-bassement de ce qu'elle considère comme rationnel ou fonctionnel »<sup>56</sup>. Cet imaginaire, à dimension toujours « instituante », est fait générateur du symbolique autrement dit de ce qui rattache à des signifiants – les symboles – des représentations, des normes, des significations : pour le dire d'une autre manière, des institués. L'institution retrouve en lui sa complétude, sa vérité qui résulte du balancement instituant-institué. Si, comme l'écrit Castoriadis, « l'institution est un réseau symbolique socialement sanctionné où se combinent en proportions et en relation variables une composante fonctionnelle et une composante imaginaire »<sup>57</sup>, ce réseau demeure, dans sa dimension social-historique, toujours ouvert, toujours « auto-altérable ».

Le projet institutionnel – celui de constituer l'humain en un sujet libre et social – va trouver un regain de légitimation dans cette redécouverte de l'essence de l'institutionnalité, telle qu'elle avait pu être déjà proposée, sans être toutefois aussi étayée que ne le permettent les propositions de Castoriadis. Celles-ci mettent en lumière les apports de la dimension instituée de l'institution pour permettre l'expression d'un humain qu'elles sortent du chaos, mais

54. *Jubiler ou les tourments de la parole religieuse*, Les empêcheurs de penser en rond, 2002, p. 79.

55. C'est nous qui soulignons.

56. Sébastien Chapel, « L'imaginaire selon Cornélius Castoriadis » (lecture de *L'imaginaire comme tel*, texte établi par Arnaud Tomès, Herman philosophie), *laviedesidées.fr*, en ligne 26 nov. 2008.

57. *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, 1974, éd. Points essais, 1999, p. 197.

aussi de sa dynamique instituante, condition essentielle d'une vraie liberté. L'Institution favorise dès lors la constitution d'un habitacle hospitalier pour l'humain, et ce d'abord parce qu'elle est « institué », autrement dit, qu'elle est un dispositif qui institue l'humain comme y insiste souvent Pierre Legendre. Evoquant ses travaux, Yan Sénéchal<sup>58</sup> nous rappelle que, « au sens de l'anthropologie dogmatique, la notion d'institution acquiert une dimension fondamentale, une fonction vitale faut-il préciser. C'est pourquoi elle concerne *l'institution de la vie*, ce que les Romains, dira Legendre avec emphase, nommait *vitam instituere* : “ Autrement dit, les institutions ont en charge de produire les humains et de les acheminer vers la mort. ” »<sup>59</sup>.

Outre cette dimension anthropologique, l'apport de l'institué est réel pour la vie sociale : il favorise la stabilité, la prévisibilité, et par conséquent la sécurité de celle-ci, notamment sa « sécurité sémantique » : celle qui permet d'utiliser « des qualifications mobilisables pour asseoir la prétention à dire ce qu'il en est de ce qu'il est »<sup>60</sup>. On retrouve ici des positions proches de celles de Hegel ou de Merleau-Ponty. Pour Hegel en effet, « les institutions ne sont pas des artefacts : elles sont comme pour Hauriou, des “ couches géologiques ”, une manière de socle archaïque d'évidence sur lequel prennent appui comme sur une nature, les mœurs, les croyances, les normes, les pratiques, dont l'entrelacement constitue le champ de l'agir. Les institutions sont pour nous des quasi-choses : elles sont là, comme éternelles, évidentes, car présupposés par nos gestes quotidiens auxquels elles prescrivent un horizon de sens, parce qu'elles mettent en œuvre une “ *raison objective* ” »<sup>61</sup>. Myriam Revault d'Alonnes note quant à elle que tant pour Hegel que pour Merleau-Ponty, les institutions sont les éléments d'un cosmos comme « habitacle... demeure dans laquelle vivent les hommes et qui préexiste à leur naissance »<sup>62</sup>. Cet habitacle est probablement indispensable pour l'engagement de la vie sociale, pour ne pas dire de la vie, sans qualifier celle-ci : indispensable ou inéluctable. En effet, « c'est toujours *formé et institué hors de lui* que l'être humain découvre l'univers symbolique en s'y engageant et en l'assumant comme forme et condition de

58. *Op. cit.*

59. *Leçons II. L'Empire de la Vérité : Introduction aux espaces dogmatiques industriels*, Fayard, 1983, p. 45.

60. Luc Boltanski, *op. cit.*, p. 25 ; pour l'auteur, « une institution est un être sans corps à qui est déléguée la tâche de dire ce qu'il en est de ce qui est » (p. 26).

61. Jean-François Kervégan, « Le “ droit du monde ”. Sujets, normes et institutions », in *Hegel penseur du droit*, J.-F. Kervégan et G. Marmasse (dir.), éd. CNRS, 2004, p. 36-37.

62. *Op. cit.*, p. 233.



son identité concrète d'être humain, en tant qu'être social et de raison »<sup>63</sup>.

La question de la préservation, de la conservation de l'univers symbolique soulève des questions essentielles pour l'ordre social, et pour l'humain qu'il nous faut maintenant aborder. Si les thèses d'une auto-institution du social proposées par Castoriadis sont d'un grand intérêt, si son insistance sur la dimension instituante de la dynamique institutionnelle – sur laquelle nous reviendrons – a sans doute contribué à la redécouverte de l'institution, ses analyses n'insistent pas toujours sur l'institué de l'institution et surtout sur les instruments qui en quelque sorte, le garantit, même si cette garantie n'échappe au mouvement dialectique instituant-institué. Les thèses sur le Tiers ou la Référence peuvent nous apporter ici d'utiles éclairages nous proposant une vision d'un Institué relégitimé.

Castoriadis admet l'importance de cet institué, notamment dans *Les carrefours du labyrinthe IV*<sup>64</sup>, et Laurence Gavarini nous rappelle qu'il « conclut que l'aliénation des individus relève de deux types de déterminants », parmi lesquels, « les déterminants socio-historiques qu'il nomme “ l'inhérence du social ” ». Cela revient à considérer l'hétéronomie (du social, des institutions, des significations imaginaires) comme nécessaires à l'autonomie des individus, celle-ci étant un rapport à construire par le sujet pour qu'il puisse soutenir son sujet... L'autonomie ne peut se concevoir sans cette part d'aliénation du sujet. Et, en pleine période « révolutionnaire », Castoriadis écrivait qu'un sujet qui « serait délié de toute inhérence à l'histoire [...] qui aurait pris la tangente par rapport à la société – serait-ce en dominant exhaustivement son rapport à elle – n'est pas un sujet autonome, c'est un sujet psychotique »<sup>65</sup>.

De nombreux travaux, et notamment les avancées de la psychanalyse, montrent que le dispositif de symbolisation nécessite un Tiers, une référence pour l'exprimer, et au moins autant pour le conserver, comme nous le rappellent notamment Dany-Robert Dufour, Pierre Legendre ou René Girard. Le premier évoque, dans le prolongement des travaux de la psychanalyse, cette présence du Tiers, qu'il appellera « le grand Sujet »<sup>66</sup>, qui peut prendre des formes diverses, jusqu'à la forme étatique, et qui exprime la part de soumission sans laquelle les

---

63. Michel Feirtag, « L'avenir de la société : globalisation ou mondialisation ? », *SociologieS (en ligne)* 2004.

64. Seuil, 1996.

65. Laurence Gavarini, art. cité, p. 23-24.

66. « Portrait du grand sujet », *Raisons politiques*, n° 2, mai 2001.

« petits sujets » ne pourraient déployer leur humanité. Les analyses de Pierre Legendre ne sont pas si éloignées de celles-ci, évoquant l'inéluctabilité de la Référence pour constituer cette humanité, Référence présentée comme « le discours par lequel une société échafaude ce qui, pour elle, fait loi dans l'humanité »<sup>67</sup>, étant précisé que cette Référence doit être portée par l'entité que Dany-Robert Dufour qualifie de « grand Sujet », condition pour qu'elle puisse exprimer l'autorité, c'est-à-dire, comme l'écrit Myriam Revault d'Alonnes, « le pouvoir des commencements, le pouvoir de donner à ceux qui viendront après nous la capacité de commencer à leur tour »<sup>68</sup>.

Tous ces auteurs s'accordent pour reconnaître la déliquescence simultanée de cette Référence et de l'entité, extérieure au sujet, qui la portait. On reconnaît là, le thème du sujet « autofondé », du « sujet-Roi » voué à une mutilation irréductible et dont, selon Pierre Legendre, l'humanité « n'acceptera pas l'imposture »<sup>69</sup>. Dany-Robert Dufour quant à lui, montre les conséquences d'un monde sans « point fixe » d'un monde dans lequel chaque sujet veut jouer le rôle de grand Sujet, écrivant que « nous instituer comme nos propres créateurs signifie au moins quatre choses : la fin de la commune humanité, la fin de la faculté usuelle de la mort, la fin des formes communes de l'individuation, la fin de l'arrangement coutumier entre les sexes »<sup>70</sup>.

Le grand Sujet, porteur de la Référence, l'Humanité se l'est donnée, aujourd'hui en la personne de l'Etat même si celui-ci n'est, fusse dans sa version moderne, qu'« un épisode dans l'histoire institutionnelle »<sup>71</sup> de celle-ci et s'il est « une version, parmi les possibles et dans le cas européen celle retenue par l'histoire du présent millénaire, pour lui donner corps et lui faire produire effet juridique »<sup>72</sup>. Depuis le « recul » du religieux, l'Etat-Institution semblait pouvoir jouer ce rôle comme l'ont perçu des auteurs tels qu'Emile Durkheim, Maurice Hauriou ou Pierre Legendre, et comme semblent le redécouvrir certains de ceux qui ont souvent durement contesté la forme étatique, comme s'il elle était inéluctablement porteuse d'oppression.

67. « Ce que nous appelons le droit », *Le Débat*, n° 74, 1993, p. 110.

68. *Op. cit.*, p. 264.

69. « Qui dit légiste, dit loi et pouvoir. Entretien avec Pierre Legendre », *Politix*, vol. 8, n° 32, 1995, p. 37.

70. *Op. cit.*, p. 25.

71. Pierre Legendre (1992), p. 436.

72. *Ibid.*, p. 16.

Probablement parce qu'il est apparu tardivement que les projets ayant conduit à l'oppression des hommes, expressions d'un totalitarisme « dur » ou d'un totalitarisme plus froid, n'ont eu de cesse de s'en prendre à l'Etat-Institution. C'était évidemment le cas des totalitarismes « durs » : parmi les constantes de leur projet, il y a toujours eu la volonté de faire coïncider Etat et société et, par conséquent, d'abandonner la dimension ouverte que l'instituant procure à l'Institué comme l'a montré Pierre Birnbaum qui écrit que « pour s'exercer de manière homogène sur l'ensemble de la société, le pouvoir totalitaire prétend remplacer l'Etat. L'expression d'« Etat totalitaire » est contradictoire en elle-même : un pouvoir totalitaire se présente en effet toujours comme un mouvement de refus de prééminence de l'Etat »<sup>73</sup>. Il faut donc, que l'Etat ne s'approprie pas la société et qu'il reste en situation d'extériorité par rapport au social, « éviter de tomber dans le piège de la fusion et ne pas céder au fantastique attrait pour l'Un »<sup>74</sup>.

Si l'on ne peut, à moins d'avoir la foi en une heureuse fin de l'histoire chevillée au corps, totalement exclure les risques de totalitarismes durs, ceux-ci ne paraissent pas les plus probables. En revanche, semble monter le danger de ce que, de manière peut-être un peu sévère, nous qualifions de « totalitarismes froids » : ils sont probablement l'une des conséquences de ce qu'est devenu le rapport de l'individu au social avec les questions essentielles du pouvoir et de la représentation, et ce qui est probablement l'une de ses conséquences : la régression de l'Etat-Nation. Pierre Manent expose les conséquences de cette régression écrivant qu'« à l'articulation de l'Etat souverain et du gouvernement représentatif dans le cadre du peuple constitué en Nation, s'est substitué un Etat qui entend garantir le plus complètement possible les « droits humains » des sociétaires »<sup>75</sup>, un Etat ne relevant, comme nous le disions plus haut, que d'une approche fonctionnelle et dont la production gagne à mobiliser les techniques du managérialisme : autrement dit un Etat qui a perdu le sens de la Référence.

---

73. « Critiques du totalitarisme », in *Nouvelle histoire des idées politiques*, Pascal Ory (dir.), Pluriel-Hachette, 1987, p. 728 s.

74. François Mauconduit, « État et démocratie », *RDP*, n° 2, 1986, p. 338.

75. *La raison des Nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Gallimard, 2006, p. 55.

## B. La redécouverte de l'instituant

Avec la récusation d'un Institué, dont le sens a été le plus souvent incompris, c'est aussi la « dimension instituante » et ses vertus qui ont été perdues de vue ou que l'on a délibérément écartées pour légitimer la désinstitutionnalisation de l'Etat et du monde. Il nous faut revenir sur cette question. On a critiqué largement l'Institution en s'appuyant sur la dimension d'institué qu'elle implique pour les raisons développées plus haut. De ce monde sans institué, on a voulu aussi extraire l'instituant. L'altération, pour reprendre le terme si souvent employé par Castoriadis, relevant d'un « changement » sans références, sans repères, d'une infinie réflexivité. Ce n'est pas le moindre des mérites de Castoriadis que d'avoir rappelé que si le débat sur l'institution ne peut s'engager sans y mettre la question de l'institué, l'institution ne peut davantage se penser sans mettre au débat la question de l'instituant. Autrement dit en « gardant en main les deux bouts de la chaîne »<sup>76</sup>.

Comme nous le rappelle Myriam Revault d'Alonnes au vu des analyses de Hegel et de Merleau-Ponty, « les institutions ne sont pas des réalités intangibles, figées qui, dans leur inertie, se présentent toutes faites aux hommes qui se conteraient de les recevoir... elles sont un cosmos, un habitacle, une demeure dans laquelle vivent les hommes et qui préexiste à leur naissance »<sup>77</sup>. Elles font que « les événements déposent en moi un sens, non à titre de survivance, mais comme un appel à une suite, exigence d'un avenir »<sup>78</sup>.

Il s'agit dès lors, pour faire société, et cela nous semble encore possible, « de travailler à l'instauration d'un rapport réflexif... entre la société en tant qu'elle crée ses lois, la société instituante, et les lois elles-mêmes, la société instituée »<sup>79</sup>. Il faut donc faire apparaître la dimension instituante de l'institution, condition de la liberté, qui s'exprime par la politique qui « au sens fort du terme est, d'après Castoriadis, le surgissement de la société instituante au sein même de la société instituée »<sup>80</sup>. Autrement dit, si la société s'inscrit dans de

76. Maurice Merleau-Ponty, *Les aventures de la dialectique*, Gallimard, 2000, p. 228, cité par Myriam Revault d'Alonnes, *op. cit.*, p. 228.

77. *Op. cit.*, p. 232-233.

78. Maurice Merleau-Ponty, *Résumé de cours*, p. 166, cité par M. Revault d'Alonnes, *op. cit.*, p. 246.

79. Nicolas Poirier, *L'ontologie politique de Castoriadis. Création et institution*, Payot, 2012, p. 256.

80. *Ibid.*, p. 410.

l'institué, son autonomie suppose son engagement constant dans la fonction instituante, l'articulation de ces deux dimensions devant permettre de reconnaître, « dans la distance et l'opposition entre l'instituant et l'institué la condition de la création politique »<sup>81</sup>. Ce travail de l'instituant n'est finalement pas si éloigné de l'activité critique évoquée par Luc Boltanski.

L'espace du politique peut dès lors, selon les thèses de Claude Lefort, servir d'espace vide et être aménagé, comme une scène, pour y permettre, d'une part, une forme de re-présentation de la société, mais aussi la mise en scène du conflit qui est inhérente à son essence.

De telles analyses peuvent contribuer, en réhabilitant la forme institutionnelle, à donner une autre image de l'Etat que celle qui en est souvent diffusée aujourd'hui. Une image qui peut contribuer à ce que ceux qui se sont à un moment rangés dans rangs de ses plus vifs détracteurs, revoient leurs jugements. C'est ainsi par exemple que Pierre Bourdieu pourra déclarer que : « Sans être le fonctionnaire de l'universel qu'en faisait Hegel, le champ des institutions étatiques, à travers les luttes mêmes dont il est le lieu, peut produire des politiques relativement autonomes par rapport à ce que serait la politique étroitement et directement conforme à l'intérêt des dominants : cela parce qu'il offre un ensemble de pouvoirs et de moyens spécifiquement institutionnalisés »<sup>82</sup>. Elles permettent sans doute aussi de montrer combien l'Institution peut jouer un rôle essentiel pour rappeler et actualiser la Référence qui constitue la toile du fond du social et cela, sans empêcher la reconnaissance de l'altérabilité de celle-ci. Le rappel de la dimension instituante de l'Institution peut enfin, et selon nous surtout, nous aider à dépasser les thèses qui avaient porté à incandescence les théories de la subjectivité, et peut-être à mieux comprendre un sujet qui n'est jamais figé et qui n'a de sens que par son rapport aux autres. Un sujet, qui s'il est jeté dans un monde de l'imaginaire, l'est tout en étant doté d'une parcelle de l'énergie instituante devant lui permettre d'assumer la réalité de son humanité.

Guy QUINTANE

Professeur de droit public, Doyen de la faculté de droit,  
des sciences économiques et de gestion de Rouen

---

81. *Ibid.*, p. 470.

82. *Sur l'État. Cours au collège de France*, éd. établie par Patrick Champagne, Rémi Lenoir, Franck Poupeau et Marie-Christine Rivière, Seuil, 2011, p. 599.